

16 mars 2020 au 31 mars 2020

Réorganisation de la gestion des déchets par flux

Collecte des ordures ménagères

- Le service en porte-à-porte est maintenu sans changement de calendrier pour toutes les communes.
- En point d'apport volontaire enterré (PAVE), la collecte est maintenue. Les PAVE seront normalement entretenus pour assurer des conditions sanitaires satisfaisantes (hormis le lavage haute pression sur domaine public).

Collecte sélective (papier et emballage)

- En porte à porte (PAP) le service est maintenu jusqu'au vendredi 20 mars inclus puis le service est suspendu jusqu'à nouvel ordre.
- Pour les communes d'Ermenonville-la-Grande, Meslay-le –Vidamne, Sandarville et Vitray-en-Beauce, collecte bi-compartmentée maintenue.
- en point d'apport volontaire (PAV) : les conteneurs sont progressivement condamnés à partir du 17 mars.

Collecte du verre en PAV : le service est maintenu

Collecte des encombrants en PAP : le service maintenu jusqu'au 19 mars inclus. Il est suspendu à compter du 20 mars.

Déchetteries et plateforme de déchets végétaux :

- les déchèteries sont fermées depuis le 15 mars
- toutes les déchèteries resteront fermées au public
- la plateforme de Lucé reste ouverte aux jours et horaires habituels, la déchetterie de Chaunay sera ouverte le lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h aux communes, professionnels-artisans, bailleurs sociaux selon les conditions affichées sur le portail. En de besoin complémentaire pour les communes contacter Estelle GAUMAIN (au 06.27.13.05.74 ou à estelle.gaumain@agglo-ville.chartres.fr) ou Catherine ROYER (au 06. 66.56.30.01 ou à catherine.royer@agglo-ville.chartres.fr) pour précisions.

Distribution des sacs : suspendue depuis le 16 mars.

Distribution ou maintenance bacs et distribution de composteurs : suspendues à compter du 17 mars

Nettoyage de printemps (6 juin) : une décision sera prise avant le 3 avril